

A dark blue vertical bar runs down the left side of the page. A blue arrow-shaped graphic points to the right from the bar, containing the text 'Corcoué sur Logne'.

Corcoué sur Logne

PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE

2020 - 2023

A series of thin, overlapping, wavy lines in shades of blue and grey originate from the bottom left corner and curve upwards and to the right, creating a sense of movement and depth.

REFERENTS :.....	2
INTRODUCTION : le PEdT 2020 – 2023 : la continuité d’une politique éducative forte.....	3
I Le territoire du PEDT :	4
II L’organisation des différents temps.....	5
2.1 Qualifications des agents.....	5
2.2 L’accueil du matin entre 7h00 et 8h45.....	5
2.3 La pause méridienne entre 12h00 et 13h45 :	6
2.4 L’accueil du soir entre 16h30 et 18h45 :	8
2.5 L’accueil du mercredi :.....	8
2.6 Les activités extra-scolaires :	9
2.7 L’accueil des enfants en situation de handicap :.....	9
III Les orientations 2020 - 2023	10
3.1 Le pilotage du projet éducatif de territoire :.....	10
3.2 Les nouveaux objectifs définis en commission :.....	10
3.3 L’évaluation :	10
CONCLUSION	12
OBJECTIF N°1 : Favoriser l’interconnaissance entre les différents acteurs.....	13
OBJECTIF N°2 : Favoriser la mise en valeur des richesses du territoire	13

REFERENTS :

Nom du représentant de la commune : NAUD Claude

Fonction : Maire

Téléphone : 02 40 05 86 90

Courriel : contact@mairiecorcoue.fr

Nom de la coordinatrice PEdT : GOUPILLEAU - THIBAUD Céline

Fonction : Directrice service éducation

Téléphone : 02 40 05 31 40

Courriel : c.thibaud@mairiecorcoue.fr

Nom du référent DDCS: PRIMARD Luc

Téléphone : 02 40 12 81 36

Courriel : luc.primard@loire-atlantique.gouv.fr

Nom du conseiller CAF: GOBIN Pascale

Téléphone : 02 51 83 45 12

Courriel : pascale.gobin@cafnantes.cnafmail.fr

IEN de circonscription : LE SOMMIER Pascale circonscription de Saint-Philbert de Grandlieu

Téléphone : 02 28 27 05 05

Courriel : ce.0442562w@ac-nantes.fr

INTRODUCTION : le PEdT 2020 – 2023 : la continuité d'une politique éducative forte

Depuis 2003, la commune de Corcoué sur Logne s'inscrit dans une politique éducative forte en faveur des enfants scolarisés dans les deux écoles.

2003 : Projet Educatif Local en intercommunalité. Premières réflexions sur l'aménagement des rythmes de l'enfant, en cohérence avec les notions d'éducation partagée.

2013- 2017 : premier PEdT avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires sur 5 jours et des activités de qualité pendant les Nouvelles Activités Périscolaires pour les enfants. Les objectifs visés : continuité éducative et la réussite scolaire pour tous, et garantir une offre éducative de qualité pour l'épanouissement de l'enfant. Ce PEdT a aussi été l'occasion de formaliser de nombreuses actions, réalisées mais pas toujours visibles.

2017 – 2020 : second PEdT avec pour axes de travail l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et l'apprentissage à la vie citoyenne.

2018 : mise en œuvre du plan mercredi, avec des objectifs déjà intégrés dans le PEdT. En complément, les restructurations tant physiques qu'organisationnelles du pôle scolaire ont permis d'accentuer encore un peu plus le travail autour de l'enfant et de son bien-être.

2019 : écriture de la charte communale enfance jeunesse, socle de tous les projets éducatifs municipaux.

2020 – 2023 : la municipalité continue à mettre en cohérence et à développer les actions de l'ensemble des co-éducateurs (enseignants des deux écoles, associations de parents d'élèves, parents, ATSEM, agents de restauration et animateurs) au travers d'un nouveau PEdT, pour s'inscrire dans une démarche d'éducation partagée, au service de l'égalité des chances et de l'épanouissement de chaque enfant et chaque jeune.

I Le territoire du PEDT :

La commune de Corcoué sur Logne est **un territoire attractif**, situé au sud de Nantes. Elle comptabilise 2927 habitants en 2017. Avec une hausse prévue de 2% par an, la commune devrait franchir le seuil des 3100 habitants en 2020.

La commune comptait en 2017 51 naissances (1.74%), 35 en 2018 (1.19%) et 37 en 2019 (1.26%). A titre de comparaison, le taux de natalité à l'échelle départementale en 2019 était de 1.14% et à l'échelle régionale de 1.04%.

Deux écoles sont implantées sur le territoire :

- L'école publique de l'Odyssee
- L'école privée sous contrat Saint-Yves.

Les effectifs sont en constante augmentation depuis plusieurs années : de 203 élèves en 2008, les écoles vont accueillir 424 enfants au 1^{er} septembre 2020.

Un dispositif ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) troubles du comportement a été ouvert à la rentrée 2018 pour 12 enfants venant du territoire. (Répartition 2020 : 4 de Corcoué sur Logne, 3 de la Limouzinière, 2 de la Marne, 1 de Legé, 1 de Saint Colomban et 1 de Touvois)

Cette augmentation constante impacte les infrastructures puisque la Municipalité a dû construire 2 nouvelles salles de classes, des sanitaires et un préau pour l'école publique mais aussi un nouveau restaurant scolaire. La partie agrandissement de l'école a été ouverte en septembre 2019, le restaurant en mars 2020.

La commune est également dotée d'un **accueil périscolaire et d'un accueil de loisirs, les 2 ayant lieu au même endroit**. Tous ces équipements sont situés sur le pôle scolaire, et sont reliés par des cheminements doux, sans accès aux véhicules. Les enfants circulent donc à pied entre les différents lieux.

Elle est desservie par les transports scolaires. 3 cars circulent matin et soir pour acheminer les enfants vers les écoles ou leurs domiciles. 137 enfants sont concernés soit 32% des enfants scolarisés.

Effectifs à la rentrée 2020 :

	ODYSSEE	SAINT-YVES	TOTAL
Maternelles	99	61	160
Elémentaires	172 dont 12 enfants dans le dispositif ULIS	92	264
TOTAL	271	153	424

Horaires à la rentrée 2020 :

- Odyssée : 8h45 – 12h05/ 13h45 – 16h25
- Saint-Yves : 8h45 – 12h15/ 13h40 – 16h20

II L'organisation des différents temps

Depuis 2018, la Municipalité s'est dotée d'un portail familles. Toutes les inscriptions et les demandes de documents se font par ce biais. Les fiches sanitaires sont ensuite dupliquées et mises à disposition des agents dans les services.

2.1 Qualifications des agents

Tous les animateurs de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne sont titulaires a minima d'un BAFA ou équivalent.

Les agents de restauration n'ont pas de qualification en animation.

2.2 L'accueil du matin entre 7h00 et 8h45

Les familles inscrivent leurs enfants pour l'accueil du matin et du soir. Les inscriptions se font par le biais d'E ticket, avec des clôtures 48h avant le jour demandé.

L'enfant est accueilli au périscolaire entre 7h00 et 8h45 par les animateurs. Les enfants arrivent de manière échelonnée. Ceux qui arrivent entre 7h et 8h ont la possibilité de prendre leur petit-déjeuner, sans inscription préalable, facturé 0.51€. Depuis l'ouverture du nouveau restaurant, les petits-déjeuners sont servis dans la salle à manger maternelle, attenante à l'accueil périscolaire.

Tous sont ensuite conduits à l'école 10 minutes avant le début des cours, par les animateurs ou les ATSEM.

Les taux d'encadrements sont :

- 1 pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 pour 14 enfants de plus de 6 ans.

La facturation de l'accueil périscolaire se fait au 1/4h selon le quotient familial :

Quotient familial	Prix du 1/4h au 01/09/2020
Moins de 400€	0.55€
De 401 à 600€	0.60€
De 601 à 800€	0.64€
De 801 à 1000€	0.68€
De 1001 à 1200€	0.71€
De 1201 à 1401€	0.74€
Plus de 1401€	0.77€

2.3 La pause méridienne entre 12h00 et 13h45 :

Les deux écoles déjeunent ensemble, le restaurant scolaire étant positionné au milieu du pôle scolaire. Les enfants sont encadrés par des agents municipaux. **340 repas sont servis en moyenne quotidiennement.** Sur les

Depuis le 1^{er} septembre 2020, la Municipalité prend également en charge la pause méridienne de l'école Saint-Yves. Les pauses méridiennes maternelles et élémentaires, hors sieste et temps de repas sont déclarées à la DDCS.

L'accueil des enfants pendant la pause méridienne est organisé selon deux temps différents : **un temps d'animation et un temps de repas.**

L'organisation est définie ainsi :

- Maternelles : le repas est servi à table. La salle est organisée en 6 ilots, chaque ilot étant encadré par un agent de restauration ou un animateur ou une ATSEM (Odysée). Un agent de restauration assure l'approvisionnement des chariots de service. Une ATSEM assure le passage aux toilettes des enfants qui le demandent. 8 adultes sont donc présents sur ce créneau pour 120 enfants, soit un taux d'encadrement de **1/15**.

Les enfants de l'Odysée arrivent à 12h10, ceux de Saint-Yves à 12h20. A l'Odysée, dès la fin de leur repas, les enfants non dormeurs (MS/GS), soit environ 50 enfants, partent à l'accueil périscolaire avec 1 animatrice et 3 agents de restauration pour un temps de récréation, d'activités ou de repos. Le taux d'encadrement est alors de **1/12.5**. Les 50 dormeurs sont couchés par 5 ATSEM ; 2 restent ensuite en sieste.

A Saint-Yves, tous les enfants sont repris par les ASEM à 12h55 et sont couchés.

- Elémentaires : depuis l'ouverture du nouveau restaurant, les enfants sont en self. La salle peut accueillir 74 enfants en même temps.

Heures de passage	Odysée	Saint-Yves
12h10	CP + une partie des CE1	
12h20		CP et CE1
12h35	CE1 + une partie des CE2	
12h45		CE2 et CM1
12h55	CM1 et CM2	
13h05		CM2

Avant et après le repas, les enfants ont accès à des espaces d'activités dans chaque école. Ces espaces sont en libre circulation, les enfants vont et viennent au gré de leurs envies et de leurs besoins du moment et sont force de proposition auprès des adultes. Les activités sont adaptées au lieu (motricité : espace de jeux collectifs ; bibliothèque : coin calme, détente, relaxation ; atelier : espace bricolage, cours : espace jeux libres). 3 espaces sont ouverts à l'Odysée, 1 à Saint-Yves, en fonction du nombre d'enfants et des espaces disponibles.

Le nombre d'enfants par espace est limité et l'accès se fait de façon autonome avec un système de ronds de couleur : vert il reste de la place, rouge le groupe est complet.

Sur l'Odysée, 6 animateurs sont présents pour encadrer entre 75 et 90 enfants selon les créneaux, soit un taux d'encadrement de 1/15.

Sur Saint-Yves, 4 animateurs sont présents pour encadrer entre 50 et 60 enfants soit 1/15. Sur le créneau de 13h15 à 13h35, les enfants sont tous présents et le taux d'encadrement passe alors à 1/18.

Depuis la rentrée 2016, dans un souci d'équité, la municipalité a mis en place **une tarification au quotient familial**. 7 tranches permettent aux familles de payer le tarif le plus adapté à leurs revenus :

Quotient familial	Prix du repas au 01/09/2020
Moins de 400€	2.66€
De 401 à 600€	2.91€
De 601 à 800€	3.19€
De 801 à 1000€	3.68€
De 1001 à 1200€	3.96€
De 1201 à 1400€	4.09€
Plus de 1401€	4.12€
Tarif PAI*	1.53€

*un montant forfaitaire, prévu par délibération, sera dû afin de couvrir les frais d'accueil et de surveillance de l'enfant.

2.4 L'accueil du soir entre 16h30 et 18h45 :

Dans le cadre de cet accueil du soir, les enfants de l'école Saint-Yves et de l'école de l'Odysée sont pris en charge dès la sortie des classes dans chaque école par les animateurs, avant de rejoindre la salle de restauration maternelle pour le goûter.

Le goûter est servi entre 16h30 et 17h à tous les enfants, le prix est inclus dans le tarif horaire. Les enfants participent au rangement et nettoyage de leur salle avant d'accéder aux différents espaces proposés.

Les tarifs sont les mêmes que l'accueil périscolaire du matin.

2.5 L'accueil du mercredi :

Depuis 2018, la municipalité a intégré le dispositif plan mercredi (voir annexe)

La journée du mercredi est composée de plusieurs temps :

- Accueil périscolaire entre 7h00 et 9h00
- Journée de 9h00 à 17h30
- Accueil périscolaire entre 17h30 et 18h45.

Plusieurs modes d'inscription sont possibles sur ce temps, ceci afin de faciliter le fonctionnement des familles :

- Matinée avec repas
- Matinée sans repas
- Journée complète
- Après-midi avec repas
- Après-midi sans repas.

Les références par tranche d'âge sont conservées et les activités proposées adaptées. Comme en accueil périscolaire, les espaces sont dédiés. Les enfants de moins de 6 ans accèdent par exemple au dortoir, de façon à avoir un temps de sommeil de qualité.

Quotient familial	Prix du repas au 01/09/2020		
	½ journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
Moins de 400€	3.73€	7.88€	10.10€
De 401 à 600€	5.38€	8.29€	13.68€
De 601 à 800€	5.79€	8.98€	14.78€

De 801 à 1000€	6.20€	9.89€	16.09€
De 1001 à 1200€	7.03€	10.99€	18.03€
De 1201 à 1400€	7.86€	11.95€	19.81€
Plus de 1401€	8.18€	12.29€	20.47€

2.6 Les activités extra-scolaires :

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'étend également aux activités extrascolaires. Cet accueil de loisirs représente un des **principaux lieux de socialisation des enfants en dehors du temps scolaire**. Les objectifs sont surtout d'offrir la possibilité à chacun de découvrir l'autre et les règles de vie en collectivité.

Les enfants sont accueillis pendant les vacances scolaires, sauf les vacances de Noël et 15 jours en août.

Pendant les vacances scolaires, l'inscription se fait à la semaine, en demi-journées (matin et/ou après-midi), en demi-journées avec repas, en journées complètes avec repas.

Les tarifs sont les mêmes que pour l'accueil du mercredi.

NB : l'accueil périscolaire et l'ALSH sont déclarés à la DDCS. Les taux d'encadrement sont donc de :

- 1/12 en élémentaire
- 1/8 en maternelle

2.7 L'accueil des enfants en situation de handicap :

La Municipalité considère l'importance d'œuvrer en faveur de l'égalité des chances dans le cadre de l'accès des enfants et des jeunes en situation de handicap aux activités périscolaires : restaurant scolaire, accueil périscolaire, centre de loisirs et extra-scolaires, qu'ils aient une notification MDPH ou non. De plus, depuis le 1^{er} septembre 2018, un dispositif ULIS a ouvert ses portes à 12 enfants au sein de l'école publique de l'Odyssée.

Ces enfants sont pris en charge par les agents municipaux sur tous les temps périscolaires et font l'objet d'adaptations quand cela est nécessaire pour leur bien-être. Un référent est nommé pour assurer la sécurité affective et la prise de repères des enfants. De même, les activités sont adaptées selon les handicaps.

Afin de faciliter la prise en charge de ces enfants et développer la qualité de leur accueil, la Municipalité a conventionné avec l'association Handisup.

Des rendez-vous sont proposés chaque début d'année aux parents d'enfants porteurs de handicap ou ayant un PAI qui le souhaitent. Ces rendez-vous permettent de sécuriser les parents en leur montrant que leur enfant est pris en compte sur tous les temps de la journée. Ils sont aussi positionnés comme personne ressource pour les agents de par leur expertise concernant le comportement de leur enfant et les réponses qu'ils peuvent mettre en place chez eux. Ces réponses peuvent parfois se transposer sur les temps périscolaires.

III Les orientations 2020 - 2023

3.1 Le pilotage du projet éducatif de territoire :

Le projet éducatif de territoire repose sur la mise en place **d'une gouvernance locale** chargée du pilotage et de l'évaluation continue.

Beaucoup d'acteurs interagissent en direction des enfants :

- Les services de l'éducation nationale avec son représentant, l'inspecteur,
- Les équipes enseignantes de l'école publique de l'Odyssée,
- Les équipes enseignantes de l'école privée sous contrat Saint-Yves,
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
- La Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP)
- La Municipalité avec les élus, les agents de restauration et d'animation, ainsi que les ATSEM,
- Les représentants des parents d'élèves élus des deux écoles,
- Le Conseil départemental.

Le comité de pilotage est donc adossé à la commission inter-écoles qui regroupe nombre de ces acteurs locaux. Après les retours faits aux membres par les différents acteurs ci-dessus, **cette instance définit donc les priorités à mettre en place pour continuer à offrir aux enfants une prise en charge optimum** tout au long de leur journée sur le pôle scolaire.

3.2 Les nouveaux objectifs définis en commission :

Après avoir évalué l'action du PEDT en cours, la commission inter-écoles a validé 2 nouveaux objectifs (voir ci-dessous) :

- Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs :
 - o Entretien la cohérence avec les écoles
 - o Favoriser la communication entre les différents acteurs
 - o Favoriser la mise en œuvre de projets communs
- Favoriser la mise en valeur des richesses du territoire
 - o Découvrir le territoire et ses ressources
 - o Créer des partenariats locaux
 - o Impliquer les habitants

3.3 L'évaluation :

Comme pour les autres PEDT, l'évaluation se fera en commission inter-écoles. Celle-ci se réunit 3 fois par an et permet une évaluation au fil de l'eau, souple et réactive.

De même, les enfants seront acteurs de cette évaluation puisqu'ils donneront leur avis sur les activités notamment, avec des outils à leurs portées (smileys de couleur par exemple)

Une évaluation plus fine sera réalisée au cours de l'année de renouvellement, avec un questionnaire en direction des parents, des équipes enseignantes, des animateurs, des agents de restauration et des ATSEM.

Des critères qualitatifs et quantitatifs ont été retenus par la commission inter-écoles (cf. tableaux des objectifs)

CONCLUSION

A l'issue de ce second projet éducatif, le bilan des démarches entreprises est positif. Certes, des actions doivent être finalisées ou approfondies, mais beaucoup d'améliorations ont déjà été apportées.

Les modifications structurelles, comme la reprise en régie des services enfance, l'ouverture du dispositif ULIS ou la construction du nouveau restaurant, ont permis d'avancer sur des points importants, toujours avec pour objectif le bien-être de l'enfant.

Le PEDT 2020 – 2023 aura pour vocation de mettre encore un peu plus l'accent sur l'interconnaissance entre les acteurs territoriaux. Ce projet, déjà bien investi jusqu'ici, est essentiel pour un travail commun en faveur des enfants. Plus les relations seront sereines, transparentes et les communications fluides, plus les enfants en tireront de bénéfices.

Quant à la richesse du territoire, la commune de Corcoué, bien que rurale, possède de nombreux atouts à valoriser, sources d'expérimentation et d'apprentissage pour les enfants.

Enfin, les objectifs qui ont été considérés atteints sur ce PEDT ne doivent pas s'amoinrir ou être oubliés. Il est nécessaire de continuer à les enrichir pour conserver un accueil de qualité pour les enfants scolarisés.

OBJECTIF N°1 : Favoriser l'interconnaissance entre les différents acteurs

Liens avec les associations
de parents d'élèves

Moyens d'identification
des personnels scolaires
et périscolaires par tous

Nombre de réunions écoles/
élus/agents

Qualité des échanges avec les
équipes enseignantes

Entretenir la cohérence
avec les écoles

Nombre de réunions de
coordination écoles/
direction éducation ou
enfance

Ecriture des chartes
d'occupation des locaux

Ecriture protocole de
mutualisation du
matériel

Nombre de réunions élus/
écoles/ parents

Transmission d'informations
des équipes enseignantes
vers les agents

Temps de travail commun
enseignants/ agents

Favoriser la
communication entre les
différents acteurs

Visibilité des actions menées
par la Municipalité

Modes de communication
adaptés envers les parents, les
enseignants et les agents

Transmission des ordres du
jour bien en amont des
réunions aux parents élus

Nombre et nature des
questions posées par les
parents

Satisfaction des parents sur les
informations reçues

Retransmission des
informations des parents élus
vers les autres parents

Temps de travail communs enseignants/
agents

Nature des notions abordées en
complément des projets d'écoles

Nombre et nature des participants
sur les projets

Activités périscolaires en lien
avec les projets d'écoles

Favoriser la mise en
œuvre de projets
communs

Nature des projets menés

Nature des freins rencontrés

Nombre de projets initiés par les agents

Nombre de projets initiés
par les parents

Nombre de projets initiés par les
enseignants

OBJECTIF N°2 : Favoriser la mise en valeur des richesses du territoire

Retours des enfants sur les découvertes effectuées

Nombre de projets en lien avec la découverte du territoire

Appréciation des enfants de leur connaissance du territoire

Découvrir le territoire et ses ressources

Variété des ressources mobilisées

Nombre de ressources mobilisées sur le département

Type des ressources mobilisées

Nombre de ressources mobilisées sur la communauté de communes

Nombre de ressources mobilisées sur la commune

Variété des partenariats

Nombre d'associations sollicitées

Nombre de nouveaux partenariats

Créer des partenariats locaux

Nombre de conventions signées

Satisfaction des enfants sur les partenariats mis en œuvre

Retours des associations sur les retombées

Nature des partenariats mis en œuvre

